



PRESENTATION DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

Le Rapport d'orientation budgétaire (Art. L2312-1 du CGCT) permet au conseil municipal :

- ⇒ D'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ⇒ De discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget principal
- ⇒ Délai : 10 semaines précédant l'examen du budget

Le Maire présente au Conseil municipal:

- ⇒ Les orientations budgétaires
- ⇒ Les engagements pluriannuels envisagés
- ⇒ La structure et la gestion de la dette
- ⇒ L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement
- ⇒ L'évolution du besoin de financement annuel

Le contexte

❖ Contexte économique et financier

(Source : INSEE – Note de conjoncture nationale et régionale – Septembre 2024)

Contexte international

- ⇒ Tensions géopolitiques accrues
- ⇒ Croissance mondiale attendue en 2024 et en 2025, autour de 3 %

Contexte national

- ⇒ La croissance fragilisée en 2024 à 1,1 % et un élan faible pour 2025
- ⇒ Inflation française prévue à 2,3 % en 2024 et 1,7 % en 2025.
- ⇒ Attentisme des entreprises et stabilisation de la consommation des ménages
- ⇒ En 2024, le déficit public devrait atteindre 6,1 %

Contexte local

- ⇒ L'activité économique normande en repli pour la première fois depuis 3 ans
- ⇒ Baisse de l'emploi salarié au 2nd semestre 2024
- ⇒ Des créations d'entreprises en hausse... mais aussi les défaillances

❖ Projet de Loi de Finances 2025 : trajectoire et investissement

Le projet de loi s'inscrit dans une stratégie pluriannuelle de redressement des comptes publics, afin de ramener le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, avec un objectif de retour sous les 3 % à l'horizon 2029. En 2025, les collectivités territoriales seront amenées à participer à l'effort de redressement budgétaire.

Cet effort sera proportionné au poids des collectivités dans la dépense publique et tiendra compte de leur situation financière.

450 collectivités sont concernées par des ponctions directes. La Ville de Mortagne n'est pas concernée.

Mesures de rétablissement des comptes publics

- ⇒ Pour l'année 2025, les dotations et compensations seront figées au niveau de 2024.
- ⇒ Le taux du FCTVA passe de 16,404 % à 14 850 % à partir du 1er janvier 2025 et les dépenses d'entretien des bâtiments et voirie (en fonctionnement) ne seront plus prises en compte
- ⇒ Augmentation de 4 points du taux de cotisations CNRACL
- ⇒ Diminution des crédits du fonds vert (de 2,5 à 1 Md€ en 2025) mais maintien des enveloppes DSIL et DETR au niveau de 2024.

❖ Projet de Loi de Finances 2025 : fiscalité et compensations

- ⇒ Report de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)
Remplacement de la CVAE progressivement par une fraction de TVA perçue par l'État
Report de la suppression définitive de la CVAE avec un taux d'imposition maintenu à 0,28 % pour 2025-2027. La CVAE sera totalement supprimée en 2030
- ⇒ Stabilisation en valeur des fractions de TVA compensatrices de la TH et la CVAE
- ⇒ Stagnation de la DGF et dotation de péréquation des collectivités du bloc communal sauf pour les 450 collectivités ponctionnées
- ⇒ Hausse des bases fiscales de 1.7% correspondant à l'inflation.

Données complémentaires 2025 :

Point d'indice de la fonction publique (1 ^{er} juillet 2023)	Valeur mensuelle : 4.92 €
	Montant annuel (indice 100) : 5 907.34 €
Coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives 2025 : 2 % (prévisions)	
	2024 : 3.9 %
	2023 : 7.1 %
	2022 : 3.4 %

Situation financière de la Commune de Mortagne

⇒ Budget principal

⇒ 1 budget annexe ouvert au 1er janvier 2023 intitulé « Donation Geneviève Bedez »

L'ouverture d'un budget annexe est nécessaire pour isoler certaines opérations notamment pour celles soumises à TVA ou pour établir le coût réel d'un service.

La commune de Mortagne-au-Perche est membre de la communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche qui est en régime de fiscalité additionnelle.

Evolution des dépenses et recettes de fonctionnement - Comptes administratifs 2018 - 2024

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
11	Charges à caractère général	957 977,87	1 080 962,96	949 890,92	905 544,39	832 270.65	872 314.51	1 051 916.90
12	Charges de personnel, frais assimilés	1 896 366,90	1 790 197,29	1 720 252,49	1 684 050,60	1 849 341.02	1 891 262.66	1 935 759.70
65	Autres charges de gestion courante	306 527,18	267 003,66	262 625,33	283 136,67	293 873.54	309 913.64	290 366.11
66	Charges financières	71 217,12	55 739,56	47 858,67	39 739,50	38 772.24	81 152.11	75170.57
67	Charges exceptionnelles		7 712,03	2 204,52	750,04	2 217,09	8 054.36	1102.40
Total des dépenses réelles de fct		3 232089,07	3 000598,66	3 036 667,93	2 913 221.20	3 016 474.54	3 162 697.28	3 354 315.68

Evolution des recettes réelles de fonctionnement

		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024 provisoire
70	Produits services domaines et ventes div	301 662,70	282 458,83	191 369,32	238 596,37	233 182.36	245 726.07	294 676.79
73	Impôts et taxes	1 380 898,84	1 405 338,96	1 400 288,09	1 437 214,94	1 559 377.40	1 688 185.46	210 610.94
731								1 498291.77
74	Dotations et participations	1 725 506,19	1 762 612,73	1 806 139,04	1 707 609,43	1 647 908.91	1 739 381.29	1 789309.37
75	Autres produits de gestion courante	421 097,82	147 312,19	122 304,12	96 145,25	91 249.76	88 483.42	139 257.10
Total des recettes réelles de fct		3 829165,55	3 597 722.71	3 520100,57	3 479 565.99	3 531718.48	3 761 776.24	3 932 145.97

En 2024 les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 6 % par rapport à l'année précédente et les recettes réelles de fonctionnement de 4.53 %.

L'évolution la plus importante concerne les charges à caractère général 2024 retrouvant pratiquement le niveau de 2019 alors que depuis 2020 elles étaient en moyenne de 890 000 €. Cela s'explique par le report de factures d'électricité 2023 en 2024 et par des prestations ponctuelles relatives aux projets de la Ville (futur musée, marché couvert...).

⇒ Au regard de la tendance baissière des recettes, les charges à caractère général devront être contenues en 2025.

▪ **Evolution des dépenses du Chap 012- Charges de personnel et frais assimilés 2018-2024**

Charges de personnel, frais assimilés	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
	1 896 366,90 €	1 790 197,29 €	1 720 252,49 €	1 684 050,60 €	1 849 341,02 €	1 891 262,66 €	1 935 759,70 €
Variation annuelle	+ 1,30 %	- 5,9 %	- 4%	- 2,1 %	+ 9,81 %	+ 2,26 %	+ 2.35 %
Observations					Revalorisation salariale : réactualisation des grilles indiciaires pour les échelons C et B, revalorisation du point d'indice, revalorisation du régime indemnitaire + GVT + création de poste PVD (remboursement Etat)	Revalorisation salariale + GVT + création de postes	Augmentation des charges : Au 1 ^{er} janvier 2024, revalorisation du SMIC (+1.13 %), + 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents + Augmentation de l'assurance statutaire (10 000) + GVT

CA 2024 // BP 2024 = - 73 240.30 €

CA 2024 // CA 2023 = + 44 797.04 €

Les éléments d'évolution des charges du personnel en 2024 sont les suivants :

- Augmentation des charges : revalorisation du SMIC (+1.13 %), + 5 points d'indices supplémentaires pour tous les agents Au 1^{er} janvier 2024 + GVT
- Augmentation de l'Assurance statutaire + 9 %
- Les mouvements de personnel ne représentent pas une charge significative en 2024. (Recrutements dont un VTA pendant 1 an pour lutter contre la vacance des logements (remboursement à hauteur de 80 %), un chargé de l'inventaire des collections du Musée pendant 3 mois (subvention DRAC de 50 %), 3 postes de contractuels au ST (dont 1 contrat de 6 mois et 2 PEC pris en charge à 50 % recrutés au 01/05/2024 et 05/11/2024), un régisseur-placier. Mutation d'un agent PM et d'un agent ST).

Quelques chiffres pour l'année 2024 :

Personnel affecté par le GFP de rattachement : 86 247 €
 Remboursement des ST par la CDC : 61 122 €
 Cotisations à l'URSSAF : 220 625 €
 Cotisations aux caisses de retraite : 248 102 €
 Cotisations CNFPT et CDG : 29 000 €
 Assurance du personnel : 81 771 €
 Indemnité des élus : 89 900 €

Etat du personnel au 31/12/2024
 Nombre d'agents :49
 En équivalent temps plein : 41

⇒ *En 2025, il sera nécessaire d'augmenter les crédits au 012 de + 5 % pour prendre en compte la participation employeur à la protection sociale, le recrutement de 2 agents aux services techniques, le GVT.*

▪ **Evolution des dépenses d'énergies 2022-2024**

Achat des énergies :

- Dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le SDEC pour la fourniture de gaz. TOTAL Energie retenu pour la période 2024-2025 (Marché subséquent n°3)
- Dans le cadre d'un groupement de commande coordonné par le TE61 pour la fourniture d'électricité. EDF Collectivité retenu pour la fourniture d'électricité pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Evolution du coût des fluides	CA 2022	CA 2023	BP 2024	CA 2024
Eau	17 226	15 091	22 000	20 772
Electricité	137 544	89 202	250 000	197415
Gaz (écoles déduites en 2022)	21 171	66 658	100 000	80 246
TOTAL	175 719	170 951	372 000	298433

En 2024, les tarifs du gaz et de l'électricité restent très élevés. La facture d'électricité a augmenté de plus de 100 % par rapport à l'année précédente, d'une part, parce que le bouclier tarifaire n'a pas été reconduit en 2024, d'autre-part, en raison d'un décalage de facturation de 2023. A noter que la commune a reçu la somme de 24 631.98 € de la part de l'opérateur qui a reconnu le préjudice.

⇒ *Pour le budget 2025, il est prévu de reconduire le montant des crédits 2024 pour l'eau et le gaz et de diminuer les crédits à 150 000 € pour l'électricité.*

▪ **Evolution des recettes fiscales et dotations 2022 – 2024**

	2022	2023	2024	Evolution 2024/2023 en %
73 - Impôts et taxes				
FPIC	28 064	31 284	33 345	+ 6.59 %
Fonds départ. DMTO	110 690	103 322	85 550	- 17.2 %
Fraction compensatoire CVAE			91 633	- 0.86 %
731- Fiscalité locale				
IDL	1 161 048	1 239 257	1 298 142	+ 4.75 %
CVAE	85 916	92 427	-	
TASCOM	79 039	80 291	91 131	+ 13.5 %
IFER	4 017	4 782	5 056	+ 5.73 %
TCFE	98 941	131 003	103 962	- 20.64 %
74 – Dotations et participations				
Dotation forfaitaire	861 984	860 588	826 372	- 3.98 %
DSR	469 066	509 502	561 384	+ 10.18%
DNP	57 927	62 520	87 623	+ 40.15 %
Compensation exo CVAE	33 470	14 853	38 072	+ 2.98 %
Compensation exo TF	86 196	113 756	94 372	
Dot. biodiv et aménités rurales	7 337	16 332	16 332	=

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, la commune ne perçoit plus depuis 2021 le produit de la TH sur les résidences principales qui a été compensé par la part départementale de la taxe foncières sur les propriétés bâties. Le taux du département est ajouté au taux communal depuis 2021 (+27.07 %).

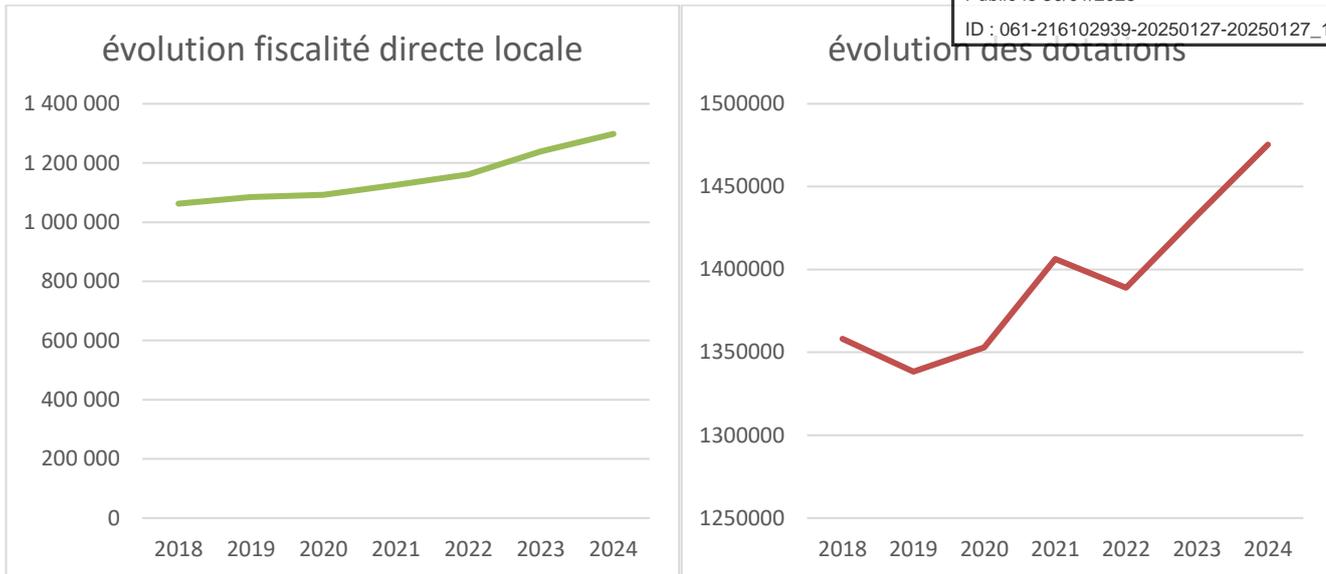
Par ailleurs, la réduction de moitié la même année de la valeur locative des locaux industriels est compensée par le versement d'une allocation compensatrice qui majore l'allocation taxe foncière bâtie.

L'évolution des recettes des impôts locaux ne peut donc être appréciée qu'à partir des recettes, allocations compensatrices comprises.

En 2022 : comptes 73+74 = 3 207 286

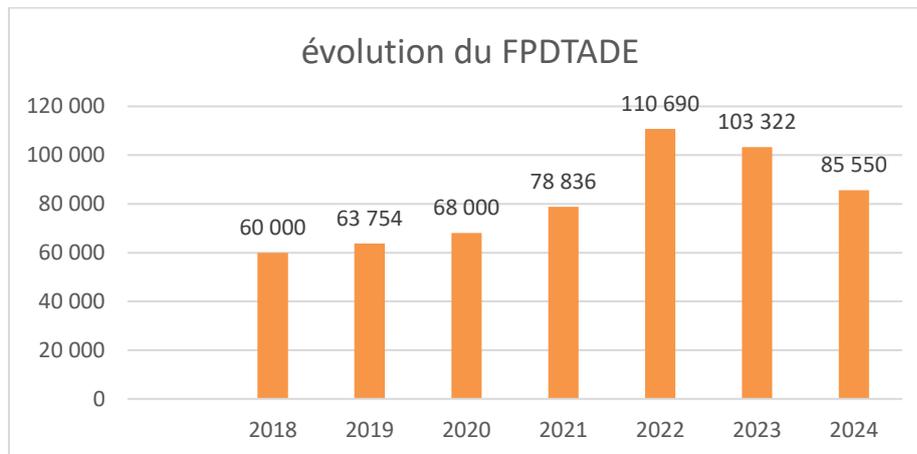
En 2023 :comptes 73+74=3 427 567 € => + 6.87 %

En 2024 : comptes 73 +74= 3 498 212 € =>+ 2.06 %



Les ressources fiscales restent faiblement dynamiques + 2% par rapport à l'année précédente.

⇒ Il est prévu de reconduire les taux d'imposition 2024 en 2025.



Pour rappel, pour les communes de moins de 5 000 habitants, les DMTO générés sur leur territoire sont placés dans un fonds de péréquation départementale. Ce fonds est réparti entre les communes bénéficiaires sur la base de critères de péréquation délibéré par le conseil départemental : population (60%), dépenses d'équipement (10%) effort fiscal (30%).

Après avoir observé une évolution positive entre 2018 et 2022 avec un pic en 2022, la dotation est en baisse pour la 2^{ème} année consécutive (- 17.2 % par rapport à 2023).

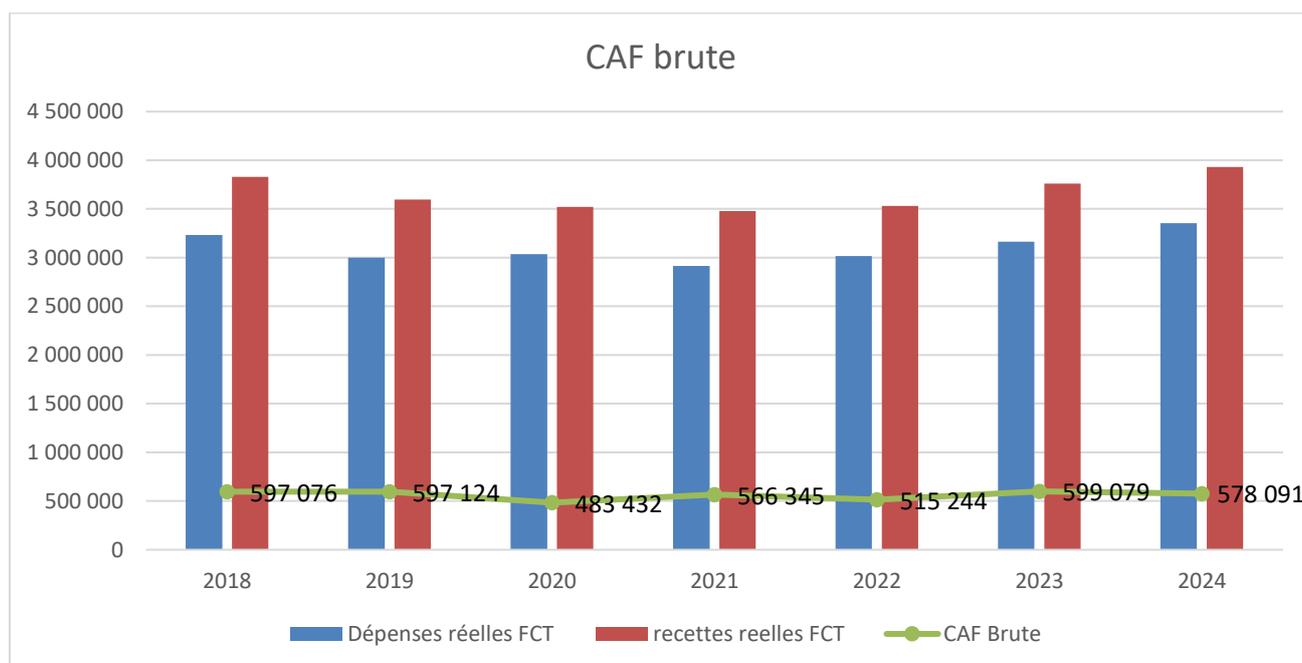
⇒ Le montant de la recette 2024 sera repris dans le budget 2025.

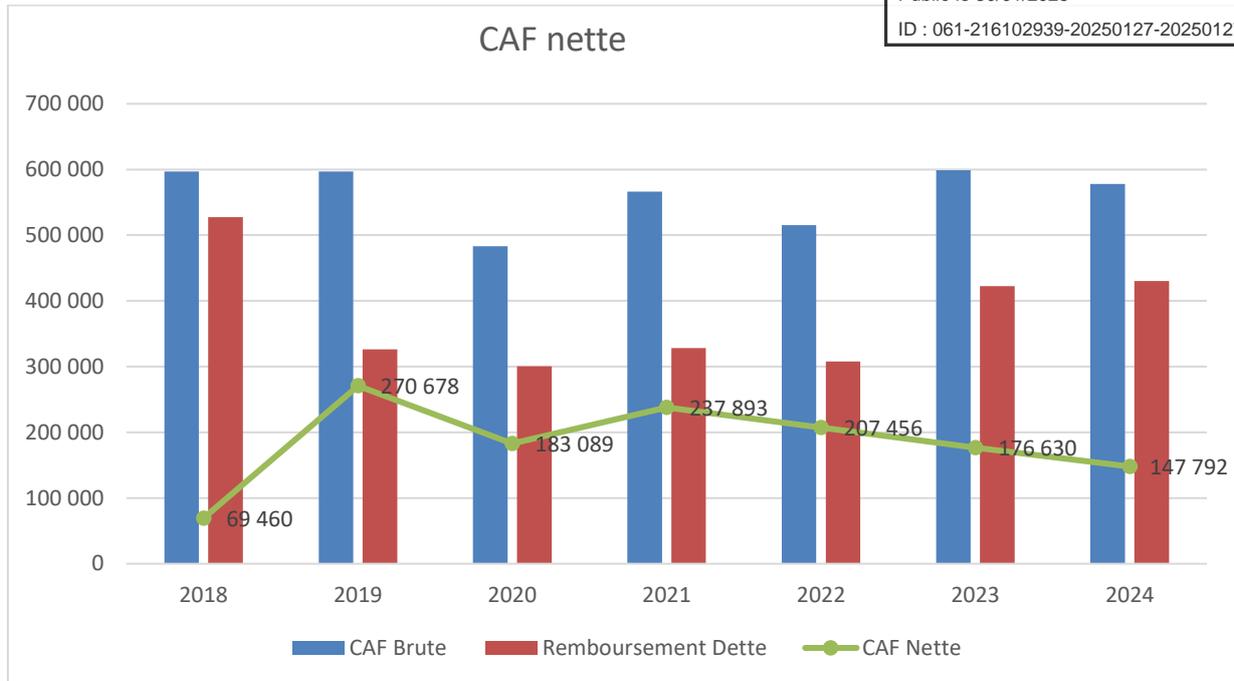
La capacité d'autofinancement

La CAF représente l'excédent résultant du fonctionnement. Cet excédent doit permettre de rembourser la dette en capital et de financer l'investissement.

Evolution de l'autofinancement

Autofinancement	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes réelles de fonctionnement	3 829 165	3 597 722	3 520 100	3 479 566	3 531 718	3 761 776	3 932 406
Dépenses réelles de fonctionnement	3 232 089	3 000 598	3 036 668	2 913 221	3 016 474	3 162 697	3 354 315
CAF brute	597 076	597 124	483 432	566 345	515 244	599 079	578 091
Remboursement capital des emprunts	527 616	326 446	300 344	328 452	307 153	422 449	430 299
CAF nette	69 460	270 678	183 089	237 893	207 456	176 630	147 792
Taux d'autofinancement net	1.81	7.52	5.20	6.83	5.87	4.69	3.75
Taux net moyen Région		2,00	9,40	2,80	5,50	5,80	





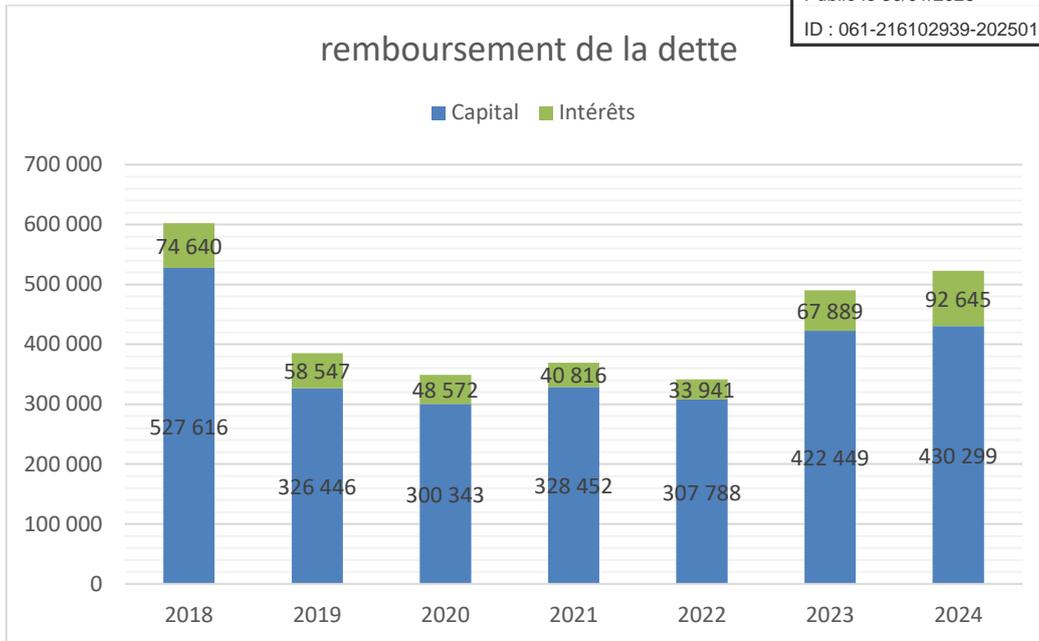
⇒ Pour ne pas dégrader la CAF nette il est nécessaire de maîtriser les dépenses de fonctionnement et l'endettement en 2025.

▪ **Evolution de la dette 2018-2024**

Evolution de la dette	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de dette	2 109 100	1 782 654	1 782 310	1 453 858	1 946 070	3 523 621	3 137 644
Capital de la dette	527 616	326 446	300 343	328 452	307 788	422 449	430 299
+ Intérêts	74 640	58 577	48 572	40 816	33 941	67 889	92 645
= Annuité	602 256	384 993	348 915	369 268	341 729	490 338	522 944
Emprunts réalisés	0	300 000	0	0	800 000	2 000 000	0

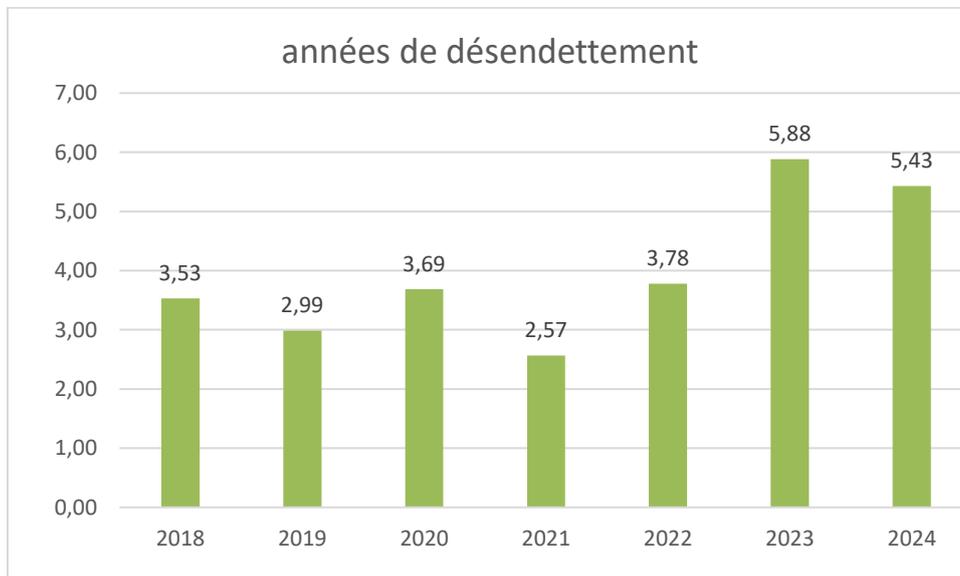
On recense 9 emprunts à taux fixe en 2024 dont un qui est arrivé à terme en fin d'année et deux qui arriveront à terme en 2025. Les derniers emprunts ont été contractés en 2019 pour 300 000 €, en 2022 pour 800 000 € et en 2023 pour 2 000 000 € pour le financement des travaux de la mairie, de l'ancien collège et du marché couvert.

L'amortissement de la dette s'étend jusqu'en 2038.



Au 31/12/2024

- ⇒ Capacité de désendettement : 5.43 années
- ⇒ Encours de la dette par habitants : 768 €



Les orientations 2025

Poursuivre le programme du mandat pour offrir une meilleure qualité de services aux Mortagnais tout en limitant l'impact écologique

En 2025, l'essentiel des dépenses d'investissements seront sportives. Après la restauration de deux courts de tennis en 2024, la réalisation d'un Foot 5 et de deux courts de PADEL sont prévus au premier semestre ainsi que la rénovation de la salle de tennis de table.

- ⇒ Création d'un terrain de Foot 5X5 : 113 160 € HT, subventions notifiées à hauteur de 80 %
- ⇒ Création de 2 terrains de PADEL : 513 000 € HT, subventions notifiées à hauteur de 46 %
- ⇒ Rénovation de la salle de tennis de table : 276 710 € HT, subventions notifiées à hauteur de 30 %

Deux études seront également menées pour bien définir techniquement et financièrement les futurs projets de la Ville que sont, la restauration de l'Eglise ND et la création d'un réseau de chaleur. Ce dernier projet marque la volonté de la commune de poursuivre son action dans une démarche de transition écologique.

- ⇒ Etude de programmation pour la restauration de l'Eglise ND : 50 000 €, subventions DRAC attendue à hauteur de 40 %.
- ⇒ Réseau de chaleur : 30 000 €, subventions attendues à hauteur de 80 %

La commune restera également attentive au quotidien des Mortagnais, en rendant la circulation dans l'espace public plus agréable (sécurisation (rue Saint Lambert, Place de Gaulle, zones 30, élaboration d'un plan vélo), par l'amélioration du cadre de vie (enfouissement des réseaux rue Saint Lambert, propreté), par l'installation de mobiliers urbain (bancs, arceaux vélo, WC publics...).

- ⇒ Voirie réseaux dont enfouissement réseaux rue Saint Lambert : 200 000 € TTC
- ⇒ Sécurisation Place de Gaulle : 30 000 € TTC
- ⇒ Plan vélo : 26 000 € TTC
- ⇒ Mobilier urbain : 10 000 € TTC

La commune poursuivra bien sûr ces animations culturelles

- ⇒ Les crédits prévus pour les Estivales et les animations de Noël sont reconduits chaque année depuis 2020.
- ⇒ Médiathèque : maintien du budget de fonctionnement avec principalement les acquisitions annuelles pour un montant de 12 500 €

011 – Dépenses à caractère général : maîtrisées

En 2024, les dépenses à caractère général ont augmenté de 20 %. Cela s'explique principalement à cause dureport de factures d'électricité 2023 en 2024 et l'augmentation des contrats de prestation signés pour des opérations ponctuelles liées aux projets de la Ville (futur musée, marché couvert...).

En 2025, la facturation du fournisseur d'électricité doit rentrer dans l'ordre. En revanche, les crédits inscrits au compte 611 – contrats de prestation resteront important compte tenu de la mise en route de nouveaux équipements en 2025.

012 – Charges de personnel : + 5 % (participation employeur protection sociale, recrutements ST, recrutement chargé de recollement 5 mois (subvention de 50% DRAC), GVT, assurance statutaire en forte augmentation).

65 – Autres charges de gestion courante : stable

Reconduction de l'enveloppe de 100 000 € pour les subventions aux associations.

Subvention au syndicat Mixte de la Gendarmerie arrêté à 97 000 € (pour financer 50% du déficit, les 50% restant sont financés par le Département).

Recettes

- Produits des services, redevances : montant 2024 reconduit en 2025
- IDL et DGF: montant 2024 reconduit en 2025.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement		BP 2024 + DM	CA 2024 provisoire	Projet BP 2025	Différence CA 2024/ BP2025	%
11	Charges à caractère général	1 292 300	1 051 916	1 000 000	51 916	- 4.94
12	Charges de personnel, frais assimilés	2 009 000	1 935 759	2 032 000	96 241	+ 4.97
65	Autres charges de gestion courante	348 511	290 366	310 000	19 634	+ 6.76
Total des Dépenses de gestion de services		3 649 811	3 278041	3 342000	167791	+ 1.95

Evolution des recettes réelles de fonctionnement		BP 2024 + DM	CA 2024 provisoire	Projet BF	Différence CA 2024/BP 2025	
70	Produits services, domaines et ventes div	238 000	294 676	290 000	- 4676	-1.59
73	Impôts et taxes	205 000	210 610	210 000	-	-
731	Fiscalité locale	1 479 000	1 498 291	1 510 000	11709	+ 0.78
74	Dotations et participations	1 646 000	1 789 309	1 800 000	10691	+ 0.6
75	Autres produits de gestion courante	80 000	139 257	85000	- 54257	-38.96
Total Recettes réelles de fonctionnement		3 648000	3 673 757	3 580 100	-93 757	-2.55

Prévisions des dépenses et recettes d'investissement BP 2025

CF. annexe (BP pluriannuel)



Budget Annexe - Donation Genevieve Bedez

CA 2024

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	71 971,95	=G+I+K	228 344,72
	Section d'investissement	=B+D+F	0,00	=H+J+L	223 544,73
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	71 971,95	=G+H+I+J+K+L	451 889,45

BP 2025

		2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement					
Chap 011			40 000	50 000	50 000
611	Tableaux Bedez - Etude matérielle et étude de conservation		1 344		
	Tableaux Bedez - restauration		X		
	Tableaux - Encadrement		X		
	expo gardiennage		8 340		
	expo scénographe		5 000		
	expo communication / publication			8 000	10 000
chap 012			57 100	100 000	100 000
Salaires chargés			56 000		
Frais de déplacement			500		
Formation Logiciel Flora			600		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			108 100	150 000	150 000
Dépenses d'Investissement					
	Etude de programmation		100 000		
	Etude de MOE			30 000	
	Travaux				
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			100 000		